Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_080-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.080

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_080-DE

Fougères Agglomération **2026.080**

2026.080 - Tourisme – Destination Touristique Rennes Portes de Bretagne – Convention 2026

Vu les délibérations n°2023.156 et n°2025.169 relatives à la validation du contrat Destination – Région pour la période 2023 – 2026 ;

Il convient de valider la convention relative au programme d'actions 2026 de la Destination, sa mise en œuvre et les engagements financiers de chacune des parties prenantes.

Le programme d'actions est structuré autour des axes suivants :

- Volet développement : Ingénierie et mise en oeuvre du plan d'action de la Destination. Deux types d'ingénierie sont valorisés dans ce cadre : le coordinateur de la Destination et les référents-projets par thématique ;
- Volet Stratégie Marketing partagée : actions de marketing et communication diverses (rédaction de contenu web, reportage photos, réseaux sociaux…) ;
- Volet Commercialisation et communication de 4 circuits touristiques (circuit groupe, circuit vélo, circuit famille, circuit pédestre).

Pour ce faire, la participation financière de Fougères Agglomération au titre de l'année 2026 est plafonnée à 9082,59 €.

Les appels de fonds seront effectués sur justificatif de l'avancement des projets (sur la base des dépenses réalisées).

La convention et les annexes financières du programme d'actions 2026 sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention 2026 relative à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne telle qu'exposée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_080-DE